

Informations sur le statut Stagiaire de la formation continue

#42 #formation #AISF #R2F #RSA

Stagiaire de la formation continue

- 1/ Pourquoi être stagiaire de la FC?
- 2/ Avant votre formation
- 3/ Pendant votre formation
- 4/ Après votre formation

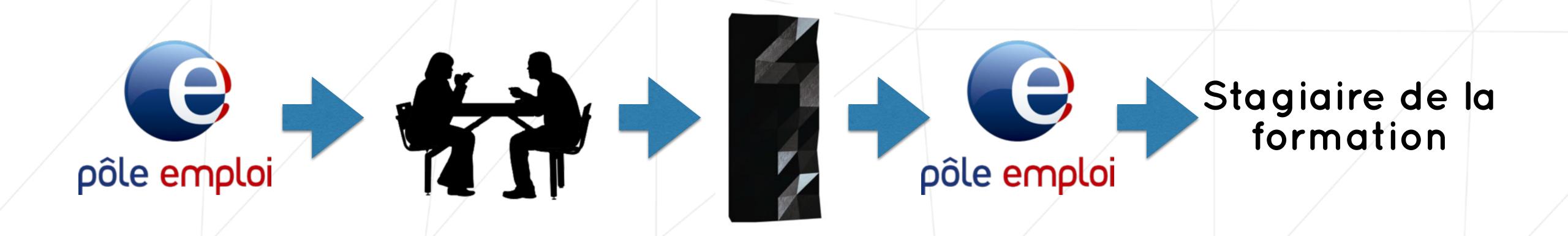
Pourquoi être stagiaire de la Formation Continue

Vous:

- Travaillez ou avez travaillé
- êtes demandeur d'emploi indemnisé
- êtes demandeur d'emploi au RSA
- Vous avez +28 ans

Vous conservez vos droits

Avant la formation Vous avez réussi votre piscine ? c'est bien!



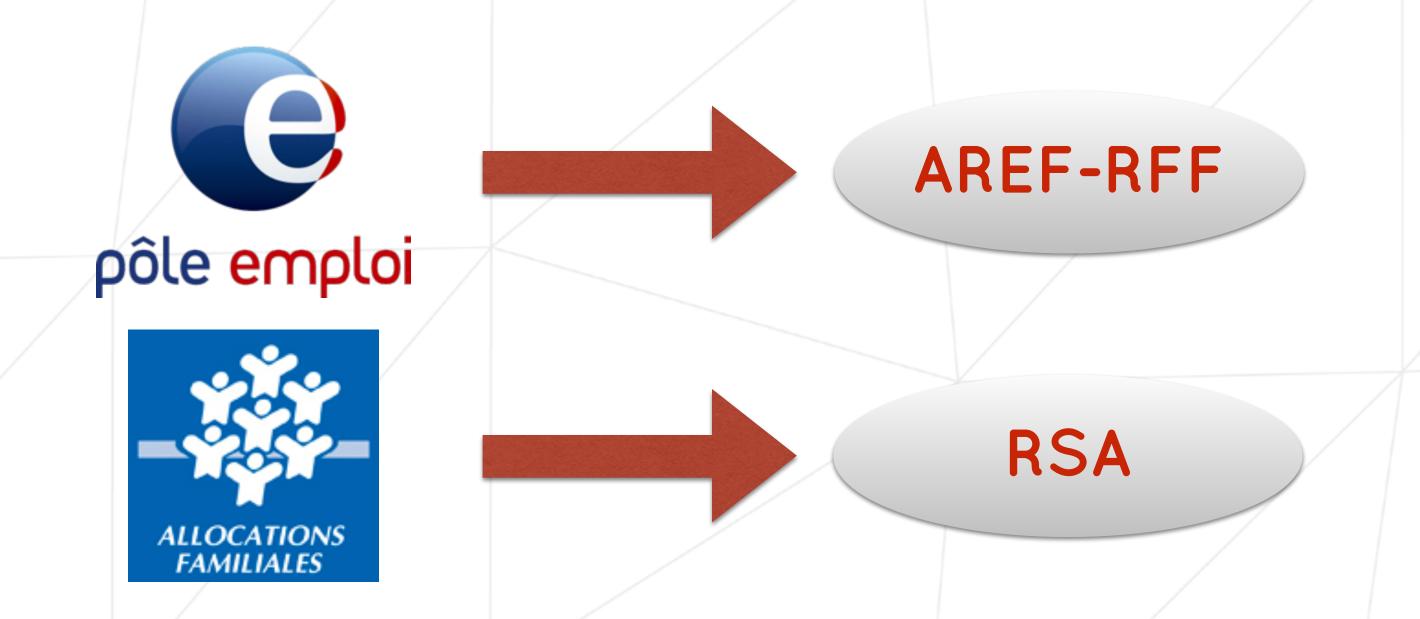
Cette procédure vous garantit le calcul de vos droits à rémunération et aides éventuelles pendant la formation.

Pôle emploi vous adresse par la suite, à votre domicile une Attestation d'Entrée en Stage (sauf RSA).



Avant la formation Vous avez réussi votre piscine ? c'est bien!

Votre source d'indemnisation



Pendant la formation

Entrée en stage :

Récupérer votre Attestation d'Entrée en Stage de Pole Emploi

Actualisation

Pendant toute la durée de votre formation, cochez : « Je suis en formation »





n'oubliez pas de faire votre déclaration mensuelle

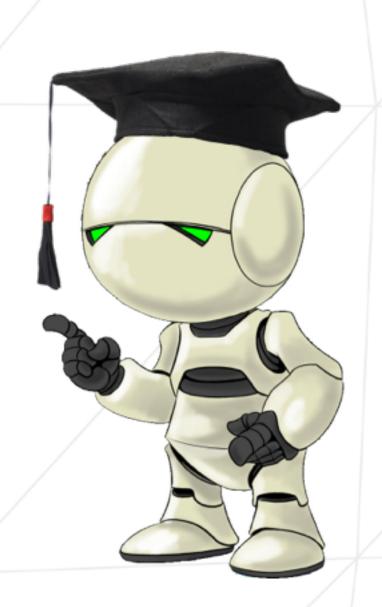
Apres la formation

Vous êtes toujours à la recherche d'un emploi

Actualiser votre situation afin de garantir la poursuite de vos droits

Vous avez trouvé du travail

Contacter votre conseiller pour mettre à jour votre situation.



Questions - Réponse

